

30 mai 2016

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la  
pétition du 27 octobre 2015: «Pour le maintien de bains publics  
sur le pont de la Machine!»**

**Rapport de M. Souheil Sayegh.**

Cette pétition a été renvoyée le 27 octobre 2015 lors de la séance plénière du Conseil municipal à la commission des pétitions. Elle a été étudiée les 22 février, 21 mars et 11 avril 2016 sous la présidence de M. Grégoire Carasso.

Les notes de séances ont été rédigées par M. François Courvoisier que nous remercions pour l'efficacité et la précision de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 22 février 2016**

*Audition de M<sup>me</sup> Lilas Salzmänn, pétitionnaire*

M<sup>me</sup> Salzmänn explique avoir lancé la pétition mentionnée suite à des discussions avec le personnel et les usagers des bains du bicentenaire. Ces bains du bicentenaire attireraient des personnes de tous horizons et de tous âges. Ils favoriseraient ainsi la mixité et le vivre-ensemble de la population. Ils attireraient également des touristes et participeraient au rayonnement de Genève.

M<sup>me</sup> Salzmänn constate qu'à Genève il n'existe que peu d'infrastructures qui permettent un accès sécurisé au lac ou au Rhône. Elle rappelle que seules 37% des rives sont accessibles au public. En comparaison, 83% des rives neuchâteloises sont publiques, 72% des rives du canton de Berne, 57% des rives de l'ensemble du canton de Vaud et 92% des rives lausannoises.

Fort de ce constat, la pétitionnaire estime qu'il faudrait améliorer et augmenter l'accès aux rives genevoises. Cela permettrait d'augmenter le confort de la population et participerait à la promotion du vivre-ensemble et de la mixité.

Elle souligne que les plateformes au bord du Rhône rencontrent un vif succès et qu'en dehors de ces plateformes, de Baby-Plage, de Genève-Plage et des Bains des Pâquis, il n'y a pas d'infrastructure au centre-ville permettant un accès sécurisé à l'eau.

L'objet de cette pétition apporterait un accès supplémentaire à la population, sur le pont de la Machine ou ailleurs. Cette plateforme flottante pourrait élargir

l'accès au lac et répondre aux besoins de la population. Le projet avait une connotation écologique, puisque l'eau provenait du lac et n'était pas traitée, celle-ci étant chauffée via le système de climatisation d'un hôtel voisin.

M<sup>me</sup> Salzmann relève enfin certaines pistes à explorer pour faire perdurer ces bains publics, notamment en termes de partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG) ou Genève Tourisme. Elle estime que la Ville de Genève pourrait envisager de collaborer avec d'autres entités publiques ou privées pour réaliser le projet.

#### *Sur questions des commissaires*

L'infrastructure du bicentenaire pouvait accueillir environ 150 personnes.

Elle était ouverte du mercredi au dimanche, de 10 à 19 h, et le Service des sports mettait à disposition cinq maîtres nageurs à des taux variables, ainsi que deux employés.

Sans ombre ni vestiaires à disposition, certains aménagements étaient nécessaires pour le confort des usagers.

Ses coûts précis ne sont pas connus le jour de l'audition, le rapport d'activité n'étant pas encore publié.

### **Séance du 11 avril 2016**

*Ces informations sont parvenues plus tard aux commissaires*

L'investissement se chiffrait à hauteur de 1 300 000 francs (financé par un mécène et par le consortium Amarr@GE). Le budget du Service des sports était de 300 000 francs pour les deux saisons, tandis que les recettes se sont élevées à 25 328 francs pour les deux saisons. Enfin, les SIG ont valorisé leurs interventions à hauteur de 190 000 francs pour le seul montage.

Sur deux saisons, les bains ont reçu 16 000 personnes.

#### *Discussion et vote*

Malgré l'importance de l'accès à l'eau qui est primordial pour le citoyen et son aspect écologique, ce projet nécessiterait de nombreux aménagements pour le rendre utilisable de manière confortable.

Son coût élevé représente par ailleurs un frein majeur à sa pérennité. En effet, la nécessité de concilier sécurité dans un environnement fluvial à haut débit

(grâce à un personnel conséquent qualifié) et entrées à prix abordable en fait un projet coûteux qui ne permet qu'une faible couverture des charges.

Enfin, comme mentionné dans le compte-rendu annexé, le développement des algues a été très important, rendant ce projet incompatible avec l'implantation pérenne d'une piscine en milieu fluvial.

A l'issue des discussions, les commissaires se sont déterminés. Par 10 non (1 UDC, 2 LR, 2 DC, 3 S, 2 EàG) contre 4 oui (1 S, 1 Ve, 2 MCG), la commission se prononce en faveur du classement de la pétition P-347.

*Annexe: pétition P-347*

*Annexe à consulter sur internet: compte-rendu du projet*

473 Signatures

Date de dépôt : 08.10.2015

## Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève Pour le maintien de baignades publiques sur le Pont de la Machine !

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme vous le savez, pour la deuxième année consécutive, la plateforme flottante amarrée au Pont de la Machine fait le bonheur des petits et des grands. Nichée au cœur de la cité, cette structure en forme de croix blanche sur fond rouge permet à de nombreux usagers de se rafraîchir à moindre coût. Vénérable lieu de rassemblement, l'Anarrage a su croquer le cœur des genevois et des touristes de passage en leur offrant un compromis entre la piscine et le lac en plein centre ville.

Le bureau T.J.C.A. concepteurs de ce beau projet fédérateur, a réussi le pari fou de créer de toutes pièces des baignades publiques sur un pavillon flottant de 900m<sup>2</sup> en utilisant l'eau du Rhône qui sert à refroidir les systèmes de climatisation de l'hôtel des Bergues. Cette eau filtrée qui alimente le bassin attend ainsi une température de 24 degrés permettant aux usagers de s'y baigner même par temps frais. Elle représente également une alternative à l'eau traitée des piscines tout en garantissant un espace protégé, sécurisé et gardé. Les parents l'apprécient tout particulièrement car il leur est aisé d'y surveiller plusieurs enfants en même temps. En outre, la dimension écologique et économique que revêt ce bâtiment s'inscrit dans la politique de développement durable menée par la Ville de Genève depuis de nombreuses années.

Pour toutes ces raisons, les sous-signés, usagers, riverains, habitants du canton de Genève et autres personnes intéressées, invitent respectueusement les membres du Conseil municipal de la Ville de Genève à voter le maintien et le développement de baignades publiques sur le Pont de la Machine.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'intérêt que vous accorderez à la présente pétition, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre haute considération.

Nom, prénom	Adresse	Code postal et ville	Adresse email (facultatif)	Signature

Merci de bien vouloir renvoyer les feuilles de signatures avant le 31 août 2015 à  
Comité pétitionnaire « Pour le maintien de baignades publiques sur le Pont de la Machine »  
p.a. Madame Liliass Salzmänn-Bellard, rue du Stand 35, 1204 Genève

P-347